

Comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de la région Auvergne

Clermont-Ferrand, le 13 octobre 2015

Ordre du jour :

- Programme de service public 2016
- Observation du territoire
- Aménagement du territoire
- Référentiel forestier
- Gestion urbaine
- Données de référence

Annexe : liste des participants

1. Programme de service public 2016

Ce troisième comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de la région Auvergne s'est réuni en amont du comité d'orientation du CRAIG avec les mêmes participants. Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales rappelle en introduction son souhait de voir se poursuivre la mutualisation et les travaux réalisés en commun avec le centre régional auvergnat pour l'information géographique (CRAIG).

Le mandat du comité régional de programmation est de contribuer à l'élaboration du programme national en recueillant les besoins des acteurs publics régionaux et en mutualisant les investissements publics. Le programme de service public tient compte des travaux engagés et des contraintes de rythme de mise à jour pour répondre aux besoins des politiques publiques, et des objectifs de cohérence nationale des référentiels.

2. Observation du territoire

La mise à jour de la prise de vues aériennes du territoire auvergnat est programmée pour l'été 2016. Le conseil d'administration du CRAIG du 10/12/2013 avait décidé de conserver les spécifications standard de la BD ORTHO® avec une résolution de 50 cm. Certains utilisateurs départementaux se sont toutefois prononcés pour une amélioration de la résolution pour maintenir le même niveau de précision que la couverture aérienne de 2013. Une estimation du surcoût pour passer d'une résolution de 50 cm à 25 cm va être établie par l'IGN et sera présentée au prochain conseil d'administration du CRAIG.

Une analyse est en cours à la direction des programmes civils de l'IGN pour adapter le programme annuel des prises de vues aériennes à l'emprise des nouvelles régions. Une couverture complète de la région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait être réalisée en 2018. Toutefois, les contraintes de plan de vol nécessiteraient de travailler par blocs sans tenir compte des limites de départements. Les représentants des conseils départementaux se prononcent contre cette solution, et souhaitent maintenir une homogénéité départementale.

3. Aménagement du territoire

Le référentiel d'occupation du sol à grande échelle s'appuie sur la nomenclature nationale définie par le ministère de l'écologie et des représentants des utilisateurs. La constitution du référentiel ne peut être engagée que dans le cadre d'un partenariat régional avec un partage des coûts de production (25 € / km²) à parts égales entre l'IGN et les partenaires. Malgré les obligations réglementaires à venir, l'investissement actuel est jugé trop important pour un millésime unique et une nomenclature réduite. Les utilisateurs rappellent que la mise à jour de ces données est indispensable pour actualiser régulièrement les indicateurs d'évolution du territoire.

4. Référentiel forestier

Pour améliorer la précision de l'inventaire forestier statistique sur des emprises infra-départementales ou pour des études spécifiques, l'IGN a réalisé des inventaires à façon en Bretagne et dans le Lot-et-Garonne. Ces prestations sont réalisées en partenariat avec les acteurs locaux de la filière bois, qui mettent à disposition des opérateurs pour effectuer les mesures de terrain. La mise au point du protocole et le calcul des résultats est assuré par l'IGN.

Le CRAIG poursuit la recherche de financements pour le projet DATA FOREST, dont l'objectif est de mesurer la ressource forestière à l'échelle du massif central par des méthodes de télédétection.

5. Gestion urbaine

Suite à l'expérimentation réalisée sur la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, les spécifications d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS) pour répondre à la directive anti-endommagement sont en cours d'élaboration.

Le Géoportail de l'urbanisme sera déployé selon le planning prévu. Les DREAL et les DDT sont chargées d'accompagner les utilisateurs pour la dématérialisation et la publication des documents d'urbanisme.

6. Données de référence

- **Données cadastrales**

Pour démarrer la production de la Représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) d'un département, la DGFIP et l'IGN doivent disposer du plan cadastral informatisé au format vecteur. La RPCU du département du Puy-de-Dôme est programmée pour 2016. En attendant la disponibilité de la RPCU, la mise à jour de la BD PARCELLAIRE est réalisée tous les 3 ans. Le conseil départemental de l'Allier fait remarquer que ce département a fait le choix de la BD PARCELLAIRE dès sa disponibilité, et souhaiterait bénéficier de mises à jour régulières jusqu'à l'achèvement de la vectorisation prévue en 2019. Des actions d'accompagnement permettront aux utilisateurs de recalibrer leurs données thématiques sur la nouvelle géométrie de la RPCU.

- **Référentiel adresses**

La Base adresses nationale (BAN) se met en place progressivement en partenariat avec la mission ETALAB (SGMAP), La Poste, et Open street map (OSM). Le guichet de remontée d'informations de mise à jour et les services de consultation ou d'analyse seront présentés lors des ateliers de l'assemblée annuelle des utilisateurs du CRAIG le 3 décembre 2015.

- **Cartographie**

La réfection de la carte de base au 1:25 000 est programmée en 2016 sur les départements du Cantal et de la Haute-Loire. Cette nouvelle cartographie du territoire dérivée des bases de données vectorielles de l'IGN bénéficie d'une rédaction semi-automatique qui facilite les opérations de mise à jour. Les données du SCAN EXPRESS sont ainsi actualisées deux fois par an.

- **Référentiel parcellaire graphique (RPG)**

L'IGN a réalisé au premier semestre 2015 une prestation de recalage géométrique du RPG pour le compte du ministère de l'agriculture. La délimitation des surfaces non agricoles (SNA) est en cours d'amélioration sur les départements de l'Allier, de la Haute-Loire, et du Puy-de-Dôme. Une réfection complète est nécessaire sur le département du Cantal.

- **Desserte forestière**

Le projet de constitution d'une base de données des dessertes forestières, présenté en 2014, n'a pas pu aboutir en l'absence de financement d'une infrastructure nationale.

Annexe : liste des participants

NOM	Prénom	Organisme
ALLES	Monique	CD 43
BORELLO	Sébastien	CD 03
BREUIL	Landry	CRAIG
DENEUX	Frédéric	CRAIG
FARGE	Pascal	CRPF
FONTVIEILLE	Frédéric	DRAAF Auvergne
GAILLAC	Sébastien	CRAIG
LALEURE	Nicolas	VVA
LOISNEL	Alexandre	ARDTA
MAJOREL	Yannick	DREAL Auvergne
MONIER	Delphine	CA Moulins
PERRUSSEL-MORIN	François	IGN
RICARD	Pierre	SGAR
RIVAUD	Elsa	IGN
ROBERT	Florian	SDIS 03
ROBIN	François-Xavier	DREAL Auvergne
SARR	Elhadji Oumar	CA Moulins
SOUVIGNET	Aurélie	CA Puy-en-Velay
STEPHAN	Albert	Clermont-Communauté
THENARD	Vincent	DDT 63
THESSOT	Séverine	CD 43
TOUS	Sandrine	CRAIG
VASSAL	Rémi	CD 15
VENY	Nicolas	DRAAF Auvergne
Excusés		
AUFRERE	Sylvain	CA Montluçon
BOIGE	Carine	ARS d'Auvergne
MESPOULHES	Martin	DDT 15
GAILLARD	Thibault	CA Moulins
BOUQUET	Jérémie	SGAR Auvergne
LAGARDE	Bruno	CABA
AMODEO	Muriel	CABA
CELLARIER	Christophe	CD 15